

## **Compte Rendu du Conseil d'administration du 5 novembre 2007 (rédigé par J. Crèche, J. Fabbri & M. Peigné)**

Ouverture de la séance à 10h00

### **Approbation des CR du 17 septembre et 15 octobre**

Les CR ne sont pas approuvés suite au problème récurrent de pièces jointes qui ne parviennent pas à l'ensemble des administrateurs. Assurance est donnée que ce problème sera résolu pour le prochain CA .

### **I Examen de l'offre de formation Licence**

Le Président indique que cette proposition d'offre de formation Licence a été élaborée après des réunions réalisées par « Grand domaines » et suite à une lettre de cadrage adressée aux Directeurs de composantes.

Le CEVU a privilégié l'équilibre et la cohérence à l'échelle du Domaine et la lisibilité des parcours plutôt qu'un examen minutieux des maquettes (dont le contenu n'est pas évalué par le Ministère !)

Il rappelle également les contraintes qui ont été prises en compte:

- Offre de formation cohérente et « ramassée » ; clarification des parcours
- Deux premiers semestres dédiés à l' «accueil» ou accompagnement de l'étudiant (volonté de réduire le nombre d'échecs-abandons)
- Harmoniser les intitulés de Domaines et Mentions (voir CR CA du 15/10 pour les intitulés de Domaines ; il existe des listes-type fixées par la DGES pour les Mentions et ces listes peuvent différer entre L et M)

Il est procédé ensuite à l'examen des deux tableaux concernant les licences générales (23 mentions) et professionnelles (22 renouvellements et 5 créations)

**Pour les Licences générales**, les points suivants sont discutés :

- Dans le Domaine « Arts, Lettres et Langues », il est peu probable d'obtenir 4 mentions en Langues. Si le Ministère propose une mention Lettres avec 2 ou 3 Spécialités (classiques, modernes, sciences du langage), l'offre pourrait se décliner en 4 mentions : Lettres, Langues et civilisations étrangères, Juriste-linguiste (ou Droit et Langues), LEA. Plusieurs interventions suivent :

- H. RASCHEL concède que le regroupement sous une mention « Lettres » paraît probable. Il fait remarquer qu'une proposition « Droit et Langues » à la place de Juriste-Linguiste est dangereuse. Il souhaiterait voir un parcours complet « Sciences du Langage »

- L. ARNOUX-FARNOUX déplore la disparition annoncée « Lettres classiques ».

Le Président explique que c'est un problème général et que les effectifs sont trop faibles bien que les formations proposées soient de grande valeur.

- Dans le Domaine « Sciences, Technologies, Santé », l'offre démontre une réelle volonté de mutualisation, la spécialisation apparaissant au niveau des parcours proposés. L'offre se présente sous la forme de deux grands ensembles : Maths, Informatique, Sciences de la Matière ; Sciences du vivant, Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'environnement.

- Dans le Domaine « Sciences Humaines et Sociales », il est évoqué le problème de la Géographie (rattachée en Droit, assez mal portante) et de Musique et Musicologie (le matinée au moment de la présentation des licences professionnelles). Le Président fait remarquer la forte baisse des effectifs qui se profile dans ce Domaine.

**Pour les Licences professionnelles**, le Président indique que le Ministère est très attentif au devenir des diplômés (il s'avère difficile de pouvoir fournir des chiffres à + 5 ans). En outre, il faut éviter au maximum la possibilité d'offrir une poursuite des études après la Licence.

Pour les **demandes de renouvellement**, les points suivants sont évoqués :

- La spécialité « Pratiques vocales et chorales » pose problème (ouverture tardive, effectifs peu nombreux). Le CEVU a émis des réserves sur l'opportunité de présenter le dossier. B. BURON arrivé en cours de séance essaie de défendre cette spécialité (ndlr : sans vraiment convaincre!). Après discussion il est proposé de ne pas se prononcer sur cette spécialité aujourd'hui et le Président demande à B. BURON de proposer un dossier mieux argumenté au CA du 19/11.

- La spécialité « Responsable d'activité import-export » montre un nombre trop important d'étudiants qui poursuivent des études après la Licence.

Les **demandes de création** sont ensuite examinées.

- Pour la spécialité « Développement local et conseil en élevage : spécialité production caprine » est évoqué le problème de coordination lié à l'éclatement de la formation sur 2 sites : l'UFR Sciences et techniques de Tours et le CFPPA de Melle (Deux-sèvres). Deux points sont particulièrement discutés : - la présence d'un potentiel humain suffisant à l'UFR Sciences et Techniques ; - la question des frais occasionnés par les déplacements des étudiants à Melle où se déroule la majorité de la formation. Le Directeur de l'UFR A. VERGER soutient le projet et, en ce qui concerne le premier point, il indique que pour assurer les enseignements il pourra procéder à un redéploiement des moyens en interne. Le second point n'est pas vraiment résolu, les remarques du Président et de C. TOURET soulignant simplement qu'il n'est pas possible de faire porter ces frais par les étudiants.

- Pour la spécialité « Gestion et transaction : patrimoine immobilier de la clientèle étrangère en France » L. ARNOUX-FARNOUX pose la question du degré d'intervention des universitaires Lettres et Langues dans cette formation très axée sur le Droit (la composante Droit n'apparaît pas impliquée dans la maquette !).

- Une demande tardive « Métiers de la formation par alternance » est ensuite discutée.

Cette demande, transmise en séance le 25 octobre au CEVU n'a pas été examinée. C. TOURET fait part de ses réserves sur cette formation. C. OPHÈLE explique le retard dans la présentation de cette Licence et mets en garde les membres du CA sur le fait que la Région Centre veut absolument que cette formation soit mise en place. Si l'Université ne la présente pas, ce sera le CNAM qui la mettra en place. Le Président intervient pour souligner la concurrence qui peut s'exercer entre l'Université et le CNAM, souvent au détriment de la première (habilitation nationale du CNAM mais possibilité de proposer localement des formations, fort soutien par la Région avec 2 M € de fonctionnement). R. CLARISSE intervient également pour poser, de manière plus générale, le problème de l'intégration de la Formation Continue dans les missions de l'Université.

A la suite de ces discussions il est proposé de revoir ce dossier au prochain CA du 19 novembre.

Avant de passer au vote pour l'approbation de l'offre de formation Licence, B. WOLF pose la question du financement pour la mise en place des « portails communs » Licence souhaités par le Ministère. Le Président indique que normalement il y aura des mesures d'accompagnement pour la mise en place de ces « portails » dans le contrat 2008-2011. Ceci sera à négocier avec le Ministère ; si ces mesures n'étaient pas mises en place, on reviendrait à des Licences « normales ».

On passe ensuite au vote.

**Les propositions pour les Domaines de Licence et les Licences générales sont adoptées à l'unanimité.**

En ce qui concerne les Licences professionnelles, il est proposé de sortir du vote les deux Licences discutées ci-dessus (Pratiques vocales et chorales ; Formation en alternance qui seront réexaminées le 19/11). **Le reste des Licences professionnelles est adopté à l'unanimité.**

## **II Approbation du CR du Conseil Scientifique du 2 octobre**

Le VP Recherche L. VAILLANT ne pourra pas être présent l'après-midi et il présente les principales décisions du C.S du 2/10

Il passe rapidement sur le point I « Informations générales » et présente d'une manière plus détaillée le point II « Appels à projets de recherche Région ».

Il rappelle les objectifs de la Région qui sont d'augmenter le budget consacré à la recherche mais en changeant la procédure pour attribuer les financements. Les projets validés par la Région devront s'inscrire dans des thématiques ciblées et considérées comme prioritaires qui sont : - Habitat de demain ; Déplacements, Gestion des flux des personnes et des biens ; Nutrition, Santé, Bien-être ; Tourisme et loisirs.

Les projets devront également apparaître comme structurants avec au moins deux équipes partenaires.

Cette première campagne s'est faite un peu « dans l'urgence » avec des dépôts de dossiers en septembre faisant suite à une réunion d'information faite par les responsables de la Région début juillet. Elle concerne à la fois des appels d'offre « thématiques » pour un montant de 1.5 M € et des appels d'offre « blancs » pour 0.5 M €.

Le VP Recherche passe ensuite en revue les différentes demandes et commente les décisions afférentes du CS.

**Le CR est adopté à l'unanimité**

La séance du matin est levée à 12h30

Repas

Reprise des débats à 14h- Conseil restreint aux enseignants.

Mises à jour de différentes Commissions de spécialistes, suite à des départs (mutation ou retraite). Acceptées.

Conseil plénier à 14h30.

Sous la présidence d'Alain Roncin tout d'abord.

Demande de mutation de Michel Lussault à l'ENS de Lyon à compter du 1/9/2008, avec son poste qui serait compensé par des revalorisations d'emplois (les demandes faites lors du dernier CA seraient alors toutes honorées, sans perte de postes de McF notamment). Le principe de cette mutation est voté à l'unanimité mais un long débat, initié par J. Fabbri s'installe ensuite sur l'aspect « compensation et emploi(s) de substitution ». Plusieurs membres du CA relaient la proposition de la présidence qu'ils présentent comme avantageuse, J. Fabbri s'étonne de voir acté la perte d'un emploi de professeur et seulement consolidés les engagements du ministère liés à la circulaire emploi (122/09/07) qui avaient conduit aux votes du CA du 15/10. B. Wolf défend l'utilisation de ce support pour accélérer des revalorisations d'emplois en Iatos, qui sont des « personnels aussi qualifiés dans les faits que les enseignants-chercheurs (sic) », et précise le rôle de ces Iatos dans l'accueil des étudiants, « en remplacement notamment de départements défaillants, notamment celui de mathématiques l'an dernier (sic) » : belle ambiance ! M. Peigné s'interroge sur le fait que les avis du Département de géographie et du Laboratoire de rattachement M. Lussault ne soient pas portés au débat (des informations à la va-vite sont glanées auprès de certains membres du CA mais rien de très clair n'en ressort). Après ce débat houleux, le vote sur les compensations proposées est organisé : proposition acceptée, 2 voix contre et 2 abstentions.

Retour de M. Lussault.

Fin du CR du Cevu par C.Touret ; il est voté avec 3 abstentions (des membres absents le matin).

#### Affaires financières

Il s'agit de répartition des masses (20 millions d'euros sur les 50 du budget global (hors salaires) de l'université.

À souligner une répartition un peu différente des recettes, certains budgets étant globalisés pour la première fois (par exemple dans la DGF globales sont intégrées les dotations IUT, SCD SUAPS ...).

Une action spécifique en L1 est chiffrée à 300 000 euros, de même 300 000 euros seront consacrés au Centre de Ressources en Langue.

L'université n'aura plus à verser de taxes sur les salaires (économies de 580 000 euros, dont une partie sera consacrée à des cotisations Assedic, liées à l'augmentation de la précarité.

Côté dépenses, ont été intégrées aussi des cotisations Assedic dans l'augmentation du budget Heures complémentaires (à souligner une diminution globale de 10 000 HC sur les 3 dernières années, d'où des économies substantielles !) Les dotations par UFR sont faites sur la base San Remo pondérée, avec quelques choix politiques pour soutenir des filières en difficulté (par ex lettres classiques)

Une répartition des masses équilibrée et raisonnable ; J. Fabbri et Y. Coudert soulignent cependant la faiblesse récurrente de la DGF, qui pousse à l'autocensure depuis plusieurs années ; le Président reprend ces arguments et précise qu'il s'en fait l'écho régulièrement auprès du ministère. Vote de la répartition des masses à l'unanimité.

Adhésion aux Assedic, plus favorable à moyen terme que le versement direct de allocations de retour à l'emploi. Cotisation à partir du 1er janvier 2008, couverture Assedic à partir du 1er juillet 2008. Votée à l'unanimité.

#### 4eme DBM (disposition budgétaire modificative)

de l'année : quelques points mineurs (régularisation de dépenses Recherche, admission en non valeur de certaines dotations non recouvrées, élaboration du plan d'amortissement des biens divers.

Liste des fonctions ouvrant à la prime de Charges administratives : votée. J. Fabbri souligne qu'aucune information récente n'a été faite par la présidence sur les chargés de missions ; la liste des différentes chargés de missions sera actualisée et proposée au CA

lors d'une prochaine séance.

#### Quelques conventions Relations internationales

- coopération avec l'Université Fraser(Canada) : M1 M2 français langues étrangères
- Convention avec l'université de Chimie (en fait, sciences expérimentales) de Beijing (Chine), pour l'accueil d'étudiants chinois à l'EPU (33 étudiants cette année). Organisation complexe financièrement lourde pour les familles chinoises (>3000 euros la première année) qui fait naître des questions ...
- renouvellement de la convention entre Tours et Lomé (Togo)
- Convention entre Tours et l'université de Konan (Kobé, au Japon), redynamisé avec la filière LEA sur Tours (1 étudiant cette année, plus sans doute dans les années à venir)
- Convention avec Samara (Russie) ; les échanges ont lieu surtout en lettre (3 en master cette année) mais l'échange peut aussi se faire dans d'autres filières.
- Convention avec Nong-Lam (Vietnam), montée à l'aide d'une collègue vietnamienne formée à Tours : l'université de Tours y est déjà implantée via la filière d'agronomie, mais l'université de Nong Lam désire développer un Département de Français avec l'aide de Tours.

Mlle Rosenfeld, représentante étudiante, souligne les difficultés rencontrées par les étudiants sur le plan administratif, rédibitoires le plus souvent, alors que l'expérience humaine sur le terrain est très riche.

**Levée de la séance à 18h.**